



NOTE D'INFORMATIONS

SORTIE FUTUROSCOPE



Date de la sortie :

Samedi 8 juillet 2023

Tarif et inscriptions :

- Le tarif de la sortie est fixé à 30€ par enfant et 68€ par adulte.
- Inscriptions ouvertes pour les familles de Forges de Lanouée, deux adultes (Parents ou grands-parents) maximum par fratrie ;
- Pour les enfants de moins de 8 ans, présence d'un parent ou grand-parent obligatoire

Pour valider votre inscription :

- Inscription en Mairie ou en Médiathèque **accompagnée du paiement**
- Une fiche de renseignement 2023 complétée pour les enfants de – de 18 ans

Transport et repas :

- Le transport sera assuré par les transporteurs « Voyages Gautier ».
L'heure du départ a été fixée le samedi à 4h45 (RDV terrain de foot).
L'heure du retour est fixée le samedi vers 00h00 (RDV terrain de foot).
- Prévoir des pique-niques pour les différents repas de la journée (Matin, Midi, Soir)

Encadrement et sécurité :

La sortie sera encadrée par un animateur diplômé et des parents bénévoles :

Les normes d'encadrement du Ministère de tutelle DRDJS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale) exigent un taux d'encadrement de 1 animateur pour 12 jeunes.

Règles de vie :

L'équipe d'animation et les jeunes sont soumis au règlement intérieur de l'association ET du parc du Futuroscope. De plus, des règles de vie seront fixées avec les jeunes lors d'une réunion à l'arrivée, afin d'assurer le cadre nécessaire à la bonne marche de la vie en collectivité. Les jeunes seront également mis en responsabilité dans la gestion du temps.

Les objets personnels de valeur (consoles, bijoux...) sont fortement déconseillés. Les téléphones portables et autres objets personnels sont sous la responsabilité du jeune. L'association CSVL se décharge de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

Hygiène et santé :

Toute allergie doit être communiquée dans la fiche sanitaire de votre enfant afin que l'on puisse organiser au mieux l'accueil de celui-ci.

Nous rappelons aux familles que nous ne sommes pas habilités à administrer des médicaments, même avec une ordonnance. La prise des médicaments se faisant par le jeune lui-même (joindre une attestation du parent ou du médecin traitant comme quoi l'enfant est habilité à prendre seul son traitement). Une ordonnance à jour est nécessaire pour tout traitement médical. Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine (carton + notice) et le nom du jeune doit être inscrit dessus.

Adresse et contact :

- Parc du Futuroscope
86133 Jaunay-Clan Cedex
téléphone : 05 49 49 11 12
Mail : contacts@futuroscope.fr
Site internet : <https://www.futuroscope.com/fr/>

- Martial FONTAINE (Animateur) : 07.72.25.61.16